

CONCOURS PROSPER-MONTAGNÉ

- COUPE LÉON BEYER -

Créé par le Club Prosper Montagné en 1955, organisé avec la participation de producteurs d'huîtres et de coquillages

Édition 2026



SOUS LA PRÉSIDENTE DE
M. ETIENNE CHAVRIER,
ASSISTÉ DE JORDAN GOUBE,
TOUS DEUX MEILLEURS
OUVRIERS DE FRANCE
POISSONNIER & MONTAGNÉ

LUNDI 30 NOVEMBRE 2026 À 16h00

BRASSERIE LA COUPOLE

102 Boulevard du Montparnasse, 75014 Paris
Métro Ligne 4 : Vavin, sortez par n°3 : Boulevard Montparnasse



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Siège Administratif : 11 rue des Trois Bornes - 75011 PARIS / Tél : 01 42 96 48 85
Club Prosper Montagné / Siège social : CCI, 3 bd Camille Pelletan - 11000 Carcassonne
Courriel : prosper.montagne@wanadoo.fr / Web : www.prosper-montagne.fr





CONCOURS PROSPER-MONTAGNÉ



- COUPE LÉON BEYER -

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1

Dans le but de développer parmi le public, le goût et la consommation des huîtres et coquillages, Le Club Prosper Montagné organise pour l'année 2026, **Le Concours de l'Écailler Européen** « Coupe Léon Beyer », du nom de son fondateur, viticulteur négociant à Eguisheim dans le Haut-Rhin, et dont l'attribution comporte celle du titre de :

« Écailler Européen 2026 »

ARTICLE 2

Le championnat est ouvert à tous les **poissonniers-écaillers européens professionnels**.

ARTICLE 3

- Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points, sur l'ensemble des épreuves, recevra « **La Coupe Léon Beyer** » ainsi que le diplôme d'« **Écailler Européen 2026** ».
- Le second recevra une Coupe de la « **Coupole** » le troisième recevra une Coupe du « **Club Prosper Montagné** ». Madame Véronique Gillardeau remettra un trophée coup de cœur à l'un des candidats
- Tous les candidats recevront un lot « **Vins Léon Beyer** », un diplôme sera remis à chaque participant non éliminé avec le titre de « **Finaliste du Concours de l'Écailler Européen 2026** ».





CONCOURS PROSPER-MONTAGNÉ



- COUPE LÉON BEYER -

DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

1^{ère} ÉPREUVE: VITESSE ET APPLICATION

Les candidats devront dresser sur un plateau, **12 huîtres claires n°3, 12 huîtres spéciales n°3, 4 moules d'Espagne, 4 praires, 4 vernis, 6 plates n°00 et 4 palourdes « extra grosses »**.

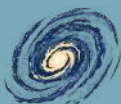
Le comité organisateur fournira les produits, la glace, les algues et 2 citrons.

Attention : la liste des produits peut être modifiée suivant les arrivages

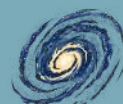
2^{ème} ÉPREUVE : ARTISTIQUE

Un plateau de fruits de mer de type buffet devra être réalisé par chacun des candidats avec quantité identique de marchandises fournies.

Temps imparti : 40 minutes



La décoration sera sur le thème de « La Voie lactée »



Le Président du jury se réserve le droit de rajouter **une épreuve surprise**.

La Coupole fournira à chaque candidat **2 plateaux** pour les deux épreuves.

À la fin de l'épreuve, chaque candidat devra **enlever leur décor** sans abîmer les plateaux de fruits de mer qui seront dégustés par nos convives.

NOTES IMPORTANTES

Les candidatures devront être transmises via **le formulaire en ligne** au plus tard le :

Lundi 16 Novembre 2026

- * Une candidature **par établissement**.
- * **10 candidatures maximum** seront sélectionnées sur dossier.
- * Chaque candidat **sera informé par courriel** de son inscription définitive.
- * Toute blessure entraînera automatiquement la **disqualification du candidat**.
- * La vitesse sera mesurée par un **chronomètre officiel**.
- * Le concours sera présenté par **un professionnel**.



CONCOURS PROSPER-MONTAGNÉ



- COUPE LÉON BEYER -

BULLETIN D'INSCRIPTION



SCANNER POUR S'INSCRIRE

Ou rendez-vous sur

www.poissonniers.com/categorie/club-prosper-montagne

